

BORDEREAU DES PIÈCES JOINTES
À LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

NOM D'ORIGINE (*en majuscules*):.....

NOM DEMANDÉ 1. (*en majuscules*):.....

NOM DEMANDÉ 2. (*en majuscules*):.....

NOM DEMANDÉ 3. (*en majuscules*):.....

- 1. La demande motivée sur papier libre, comprenant toutes les mentions de l'état civil et la profession des intéressés, datée et signée par le ou les postulants ;
- 2. L'avis (consentement ou opposition), également sur papier libre, du second parent, sur le changement de nom sollicité pour l'enfant mineur ; **ou** l'autorisation du juge des tutelles
- 3. Le consentement, également sur papier libre (*cf. modèle joint*), de chaque enfant mineur de plus de 13 ans compris dans la demande;
- 4. L'acte de naissance **récent en copie intégrale** du demandeur (**en original**) ; (**moins de trois mois**)
- 5. L'acte de naissance **en copie intégrale** de chaque enfant mineur compris dans la demande et de chaque enfant mineur de plus de 13 ans y ayant consenti (**en original**) ; (**moins de trois mois**) ;
- 6. Le bulletin n°3 du casier judiciaire de chaque personne majeure concernée par la demande (**en original**) ;
- 7. La publication au Journal Officiel (**en original**) ; **page uniquement où figure l'insertion**
- 8. La publication dans un journal désigné pour les annonces légales dans l'arrondissement en France où le demandeur réside (**en original**) ; **page uniquement où figure l'insertion**
- 9. La photocopie de la carte nationale d'identité **en cours de validité** ; **ou** le certificat de nationalité française; **ou** la copie de l'acte de naissance revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil; **ou** la copie de la manifestation de volonté d'acquérir la nationalité française enregistrée par le juge d'instance ; **ou** la déclaration d'acquisition de la nationalité française, enregistrée par le juge d'instance; **ou** la photocopie de l'ampliation du décret de naturalisation; **ou** la photocopie du passeport ;
- 10. Pièces annexes (documents probants justifiant la demande) ;
- 11. Le Bordereau des pièces jointes à la demande.

IMPORTANT : Les pièces produites, constituant le dossier de la demande, sont conservées dans la mesure où elles fondent la décision du Ministère de la Justice. Par conséquent lorsque les pièces n'existent qu'en un seul original, les demandeurs sont autorisés à n'en fournir qu'une photocopie.

Date:

signature

Avis important: cocher les cases des pièces contenues dans le dossier envoyé.